



**ATELIER SUR**

**L'EFFICACITE DU DEVELOPPEMENT EN PRATIQUE:  
L'APPLICATION DE LA DECLARATION DE PARIS POUR  
ENCOURAGER L'EGALITE HOMME-FEMME, LA  
PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET LES DROITS DE L'HOMME**

**DUBLIN, IRLANDE**

**26-27 AVRIL 2007**

**Session F**

**Gestion axe sur les résultats et responsabilité mutuelle**

**Participation stratégique dans la deuxième Stratégie de lutte contre la pauvreté (SLP II)  
du Sénégal. L'économie politique de la participation**

**Kerstin Meyer, Conseiller Technique (GTZ), Ministère de l'économie et des finances,  
Dakar**

## **Développement mutuel des capacités pour le dialogue au niveau stratégique**

Aperçu des apprentissages tout au long du processus de d'appui  
à la participation de la Commission « Société Civile/DSRP 2 »  
en République du Sénégal.

Depuis 2001, le Gouvernement sénégalais a fait de la lutte contre la pauvreté sa principale priorité. Cet engagement s'est traduit, entre autres, par l'élaboration du Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP), adopté en 2001 par le Gouvernement au terme d'un long processus participatif et approuvé par les institutions de Bretton Woods en décembre 2002. Après trois ans de mise en œuvre, en 2004 le Gouvernement de la République du Sénégal a entamé la réflexion pour réviser le DSRP de manière participative. A cet effet, cinq Commissions impliquant respectivement les acteurs étatiques, les Collectivités Locales, les acteurs de la Société Civile, le secteur privé et les Partenaires Techniques et Financiers, ont été mises en place. Une fois rédigé le Rapport d'Avancement 2004, ces mêmes Commissions se sont engagées dans la formulation du DSRP –II, qui a été adopté par le Gouvernement sénégalais en Octobre 2006. Le dispositif participatif a convaincu le Gouvernement de par son utilité et reste mis en place pour accompagner la mise en œuvre du DSRP2.

La coopération entre la Commission « Société Civile dans le DSRP » et la structure ministérielle en charge de suivre le processus du DSRP (la Cellule de Suivi du Programme de Lutte contre la Pauvreté du Ministère de l'Economie et des Finances (CSPLP/MEF)) a été appuyée par le Projet « Assistance–Conseil au Ministère de l'Economie et des Finances » de la Coopération Allemande (GTZ). Pris comme expérience « laboratoire », certains principaux résultats et enseignements de ce processus de développement mutuel des capacités peuvent renseigner d'autres personnes et situations. Ils sont ainsi résumés :

- **Processus participatif structuré et stable fait de la participation un droit que l'on peut réclamer:** Avec l'instauration d'un processus participatif très structuré et stable de longue durée, la participation est devenue un droit qui peut être réclamé (par la société civile, par les associations féminines, p.ex.) et dont les aspects techniques (des détails souvent importants) peuvent être affinés et re-négociés au fur à mesure.
- **Avec le temps on comprends que l'un apporte à l'autre :** A la longue, le processus a ainsi gagné en qualité, crédibilité et professionnalisme y compris du point de vue du Gouvernement. Pour le Gouvernement, la Société civile est devenu un acteur incontournable mais aussi capable de s'insérer de manière constructive dans le processus, y inclus d'ailleurs les syndicats. P. ex : en juillet 2006 lors du comité national de pilotage, grâce au plaidoyer du Ministre des Finances, les 5 commissions du DSRP avaient droit à la parole devant le Premier Ministre avant tout autre Ministre. Il convient de noter qu'envers cette ouverture du gouvernement, les PTF n'ont pas encore une approche partagée de participation au processus.

- **Avoir un interlocuteur officiel :** Le Gouvernement reconnaît maintenant aussi l'utilité d'avoir comme partenaire une commission de la Société Civile plutôt que des Organisations singulières ; il maintient le principe « commission » malgré des conflits récurrents et agit consciemment pour ne pas favoriser des rapports bilatéraux avec certaines composantes ou individus de la S.C. (p.ex. contrats de consultation), ce qui pourrait réintroduire l'aspect clientéliste et compromettre le principe de « commission ».
- **Etre un interlocuteur officiel :** Malgré sa multi dimensionnalité, la Société Civile a également compris l'utilité de l'approche « commission », de devoir agir avec cohérence et coordination, « une bonne organisation, solide, capable et autonome » ; pour être plus efficace et plus visible au niveau de formulation et de suivi des politiques. Elle a adopté une démarche plus professionnelle et transparente (communications écrites, par mail, comptes rendus des réunions etc.) et gère le développement de ses capacités.
- **Intégration aspects genre a convaincu à travers des explications très pratiques et opérationnelles.** En 2001, au moment d'élaboration du DSRP 1, tout aspect genre et toutes les contributions de groupements féminines s'étaient « perdus » au cours du premier processus participatif et ne se retrouvaient guère dans le document final. Par la suite, un grand nombre d'organisation féminines ont quitté la fédération des ONG et se sont positionnées, au moment d'élaboration du DSRP2, à côté des syndicats et des fédérations d'ONGs comme membre de la nouvelle commission « société civile/DSRP » . Une fois ainsi partie prenante et présente ( !) aux discussions de formulation, c'est apparemment à travers les explications très pratiques de la part des organisations féminines que l'administration a commencé à tenir compte concrètement des aspects genre dans le DSRP 2.
- **Participation contagieuse :** Cette expérience profite déjà aux processus au delà du DSRP. Au sein du Ministère de l'Economie et des Finances p.ex. on reconnaît l'utilité pratique d'une appropriation des politiques par le public et considère que la Société Civile peut assurer les préoccupations de la base avec une certaine légitimité. Il les impliquent de plus en plus dans d'autres débats stratégiques (p.ex. stratégie pour la croissance, réformes finances publiques
- **Résistance a la gestion par objectifs communs.** Néanmoins, il y a au sein de la commission « société civile/DSRP » de considérables forces contradictoires et concurrentiels, car renoncer à des rapports clientélistes avec l'administration ou avec les Partenaires Techniques et Financiers (PTF) touche et menace facilement une base existentielle de vie (pour des personnes) ou de fonctionnement (pour des organisations). La présence dans la commission des syndicats et des associations féminines, qui ont l'habitude de la négociation pour un intérêt collectif et es objectifs stratégiques a été un contrepoids important aux intérêts et habitudes plutôt opérateurs des ONG.
- **Renouveler les rapports, s'impliquer beaucoup:** Toutes les parties prenantes ont investi tout au long du processus beaucoup d'énergie pour sortir du dilemme de rôles prédéterminés (p.ex. : entre OSC et « son » financier.) et pour se débarrasser des agenda cachés, avant de trouver de nouvelles positions d'où dialoguer ouvertement autour des objectifs communs. Contrairement à nos attentes, on

demandait une forte implication du PTF dans les affaires de la commission– « pas pour commander mais pour mieux comprendre ».